

Règlements de l'Harmonie junior

À REMETTRE SIGNÉ au prochain cours 2026-2027

J'ai pris connaissance de la participation de mon enfant à l'Harmonie junior du CEAO
et j'accepte les règlements ci-joints.

Signature parent, tuteur, tutrice

Adresse courriel (parent 1)

Numéros de téléphone:

1.

2.

Adresse courriel (parent 2)

Nom de l'élève (lettres moulées svp)

Adresse courriel de l'élève

La participation à temps plein à au moins un ensemble de la concentration Musique vents et percussions est obligatoire.
Le classement se fait par audition seulement à la rentrée. Les élèves non inscrits à la concentration musique peuvent
faire partie d'un grand ensemble du CEAO et doivent également se soumettre à une audition, si il y a des postes vacants.
Les ensembles sont des cours crédités.

Horaire des répétitions pour la saison 2026-2027

Harmonie junior : lundi 15h40 à 17h30 – Mme Claire Conway

Harmonie intermédiaire du CEAO : mardi 15h40 à 18h00 – M. Maxime Brisson

Ensemble à vents du CEAO : mercredi 15h40 à 18h00 – Mme Micheline Cuerrier-Legault

L'élève en Musique vents et percussions peut aussi faire des auditions pour l'orchestre
symphonique. Cet ensemble est en supplément aux autres ensembles.

Orchestre OSJOF : jeudi 15h40 à 18h00 - M. Jason Hutt

**SVP PRENDRE NOTE:**

consultez notre site régulièrement afin de connaître nos dates d'activités et de concerts ainsi que tout autre
renseignement important: ceao.cepeo.on.ca et de-la-salle.cepeo.on.ca/ecole/evenements

RÈGLEMENTS

HARMONIE JUNIOR

Assignment aux ensembles

L'assignation aux ensembles est faite prioritairement selon la famille qui correspond à l'instrument de l'élève et est déterminée par un jury en fonction du nombre de candidatures et de pupitres à combler. Cette assignation a lieu annuellement lors des auditions de classement à l'automne. Il est aussi possible pour les élèves de 7^e année d'auditionner pour l'Harmonie junior en décembre afin de s'y joindre en janvier s'il y a des postes vacants. Les ensembles sont ouverts à toute l'école selon le nombre de places disponibles. Le résultat est déterminé par rapport à l'audition seulement; ni la formation antérieure, ni le niveau académique de l'élève ne sont considérés.

Tous les instrumentistes peuvent se joindre à un deuxième, voir même un troisième ensemble. L'élève doit faire preuve d'organisation et d'assiduité pour chacun. En cas de conflit d'horaire d'activités, la priorité va à l'ensemble principal. L'assignation à plus d'un ensemble doit être endossée par le jury.

Engagement et assiduité

L'assiduité parfaite aux répétitions, concerts, compétitions et toutes autres activités proposées par les enseignant(e)s en musique du CEAO est essentielle afin d'assurer une évolution constante de l'individu et des ensembles. Dans le cas où l'attitude, la discipline personnelle ou le rendement artistique ne rencontrent pas les attentes du cours, l'élève pourrait être invité à se retirer de l'ensemble.

Reprise du temps de répétition: 1 absence = 2 midis de temps de répétition individuelle aux cubicules de 12h40 à 13h10. L'élève doit reprendre ce temps avant la prochaine répétition et présenter son billet signé par le surveillant des cubicules.

Tenue de concert obligatoire

Pour les concerts, récitals et spectacles à l'école ou à l'extérieur de l'école, les garçons portent une chemise noire, un pantalon noir, des souliers noirs et des bas noirs. Les vêtements doivent être propres et repassés. Pour les filles, la tenue de concert consiste en un pantalon noir, des souliers noirs fermés sans talon, des bas noirs et une blouse noire.

Folio

En concert, le folio noir de partition est obligatoire. Un folio est inclus dans les frais de cotisation pour les élèves qui sont inscrits dans le programme de concentration Musique vents et percussions en 8^e année. Il est aussi possible de commander un folio en début d'année scolaire pour les élèves qui voudraient en acheter.

Promotion

Le CEAO, l'É.s.p De La Salle et le CEPEO se réservent le droit d'inclure la participation de l'élève à des activités de promotion (ex. : vidéos, publications, annonces publicitaires, etc.), et ce, sans rémunération ou autres conditions.

Frais de partitions d'harmonie

Des frais annuels de 50\$ qui incluent l'achat de partitions, devront être payés en début d'année.

Explication des coûts :

- Élève du programme de Vents et percussions 7e à 12e – inclus dans les frais en début d'année.
- Tout élève qui ne fait pas partie de la concentration Musique vents et percussions – frais de 50\$ par ensemble. Les parents pourront acquitter ces frais sur la plateforme Schoolcash.

Procédures d'absence

Toute demande d'absence doit être remise 14 jours à l'avance à la direction artistique du CEAO, faute de quoi, elle pourrait être refusée. Si l'absence n'est pas connue 14 jours à l'avance, l'élève doit remplir et remettre le formulaire dès que possible. La demande d'absence sera évaluée par l'enseignant(e) et la direction artistique et l'élève sera rencontré au besoin. Vous pouvez vous procurer le formulaire à remplir au secrétariat du CEAO ou en ligne sur notre site web.

Les présents règlements s'ajoutent aux dispositions du code de conduite de l'école et aux règlements de la concentration Musique vents et percussions, et s'appliquent à tous les élèves, peu importe le programme auquel ils sont inscrits au Centre d'excellence artistique de l'Ontario de l'École secondaire publique De La Salle.

Claire Conway
Directrice musicale
Harmonie junior

Renée Aubin
Direction artistique
CEAO

Carole Myre
Direction DLS